

Mettre en œuvre un PGSSE #2 : Tâmoignages et bonnes pratiques de terrain

Dossier de la rédaction de H2o
August 2025

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) constituent une démarche préventive essentielle pour garantir en permanence la qualité sanitaire de l'eau potable à chaque étape de son acheminement. Rendue obligatoire pour les personnes responsables de la production et/ou de la distribution de l'eau (PRPDE), cette obligation s'échelonne à l'horizon 2027 pour la zone de captage et 2029 pour l'ensemble du PGSSE. Face à cette évolution réglementaire, l'ARS Bretagne a lancé en 2024 une démarche régionale d'accompagnement des PRPDE. Pour poursuivre et renforcer cet élan en 2025, Aqanova et l'ARS Bretagne proposent une série de deux webinaires gratuits à destination des élus et techniciens des collectivités. Seconde date : 7 octobre 11h30-12h30.

Inscriptions